

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Note au sujet du prochain recensement de la population en 1901

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 389-390

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__389_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__389_0)

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

NOTE AU SUJET DU PROCHAIN RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 1901.

Il a paru intéressant, à la veille de l'époque où va s'opérer le recensement de la population, d'extraire des procès-verbaux du *Congrès international d'hygiène et de démographie*, qui vient de se tenir à Paris, les définitions suivantes que la *division de démographie* dudit Congrès a exprimé le vœu de voir adoptées par les administrations compétentes.

.....
Sur le rapport imprimé de M. Arthur Fontaine, directeur du Travail, et après une discussion à laquelle prennent part M. le Dr Bertillon (France), M. Zaleski (Varsovie), M. le baron d'Aulnis (Pays-Bas), M. Livi (Italie), M. Würzburger (Allemagne), M. de Inama-Sternegg (Autriche), M. March (France), on arrête les définitions suivantes :

Pièce. — « Tout compartiment d'une maison destiné à l'habitation, séparé des autres par des cloisons allant jusqu'au plafond, et pouvant recevoir un lit pour un adulte. »

Logement. — « L'ensemble des pièces d'une maison destiné à l'habitation des personnes vivant sous une même clef. Ces chambres de la même maison affectées aux domestiques de ces personnes font cependant partie du logement.

« Ne sont pas comptés dans le nombre des pièces du logement les lieux d'aisances.

« N'en font pas partie les écuries, étables, remises à voitures, boutiques, ateliers, etc., à moins qu'ils ne soient en même temps destinés à l'habitation des personnes.

« Les questions posées doivent faire connaître le nombre des pièces et le nombre d'habitants de tout logement; elles doivent permettre de calculer pour chaque logement le nombre d'habitants par pièce. Parmi les tableaux publiés à la suite de l'enquête, il est désirable qu'il y ait toujours un tableau dressé pour l'ensemble des logements de la ville sur le modèle suivant (nombres absolus).

TABLEAU.

NOMBRE de PIÈCES par logement.	NOMBRE DE PERSONNES PAR LOGEMENT.											NOMBRE TOTAL des logements pour chaque catégorie de la colonne (A).
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et plus.	
(A)												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11 et plus.												
TOTAL des lo- gements par catégorie de ménage . . .												

.....
